

Diplôme Universitaire Management de la performance énergétique 007FCS13

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2013-2014



SUPPORT ADMINISTRATIF (SUFCOB)

Assistante de formation

Myriam DAVID / Tél : 03 80 39 37.71

myriam.david@u-bourgogne.fr

Ingénieur de formation

Emmanuel SALEUR / Tél : 03 80 39 38 69

PÉDAGOGIE

ESIREM

Philippe GRELU : 03.80.39.60.15

philippe.grelu@u-bourgogne.fr

ELITHIS

Teddy MARCHAND : 03.45.16.05.21

teddy.marchand@elithis.fr

Définition du métier

- ▶ Apporter une nouvelle approche managériale innovante à tout professionnel de la construction et de la rénovation des bâtiments.
- ▶ Le décloisonnement des métiers et une coordination simultanée des différents acteurs favorisent la concertation, l'esprit d'initiative, la pleine expression des compétences et la mutualisation des connaissances.
- ▶ Le manager de la performance énergétique (MPE) est un fédérateur, il saura rassembler et animer des équipes composées de différents corps de métiers afin de transformer tout projet en un challenge créatif et collectif visant à garantir l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments.
- ▶ Le MPE est un conseiller, il sera capable d'apporter des solutions aux défis que posent les enjeux de la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment.

Objectifs

- ▶ Renforcer les compétences techniques de la maîtrise de l'énergie
- ▶ Maîtriser le management de projet
- ▶ Acquérir un socle de connaissances dans les domaines de la performance énergétique et environnementale
- ▶ Concevoir un bâtiment performant d'un point de vue énergétique et environnemental
- ▶ Acquérir une vision psycho-sociotechnique du bâtiment

Public

Toute personne confrontée à la gestion de projets. Architectes, chefs de projets, conducteurs de travaux, chefs de chantiers, techniciens susceptibles d'évoluer dans l'ingénierie...

Dispositifs d'accès à la formation			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrat de professionnalisation ▶ Période de professionnalisation ▶ DIF ▶ Plan de formation ▶ CIF ▶ Congé de formation professionnelle ▶ Congé reclassement... 			
Rémunération (uniquement pour les salariés en contrat de professionnalisation)			
Salaire minimum légal*	- de 21 ans	Entre 21 et 26 ans	+ de 26 ans
	65%	80%	100%
<i>*en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel de branche s'il est plus avantageux</i>			
Pré-requis			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bac + 2 (DUT ou BTS) en relation avec le domaine (ex : Génie Civil, Electrotechnique, Environnement, Gestion de l'énergie, Economie de la construction...) ▶ Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) 			
Organisation de la formation			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rentrée le 9 octobre 2013 ▶ Durée de la formation : 210 heures (dont 14h d'examens) ▶ Lieu de la formation : Alternance entre la tour ELITHIS et le campus universitaire (ESIREM) ▶ Rythme de la formation : Le mercredi, le jeudi et le vendredi de la 1^{ère} ou 2^{ème} semaine de chaque mois 			
Sélection pédagogique			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dates limites de dépôt des candidatures à l'ESIREM : 9 septembre 2013 ▶ 2ème session fin septembre selon les places disponibles ▶ Sélection (examen des candidatures par la commission pédagogique) : 12 septembre 2013 			
Processus de sélection pédagogique et de recrutement			
Avant d'être sélectionné			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Téléchargement du dossier de candidature pédagogique : http://esirem.u-bourgogne.fr ▶ Transmission du dossier de candidature pédagogique à l'ESIREM ▶ Acceptation sur dossier et entretien éventuel 			
Après acceptation pédagogique			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Téléchargement du dossier d'inscription administrative : u-bourgogne.fr / Site formations / Formation tout au long de la vie / Candidatures et inscriptions / Téléchargez votre dossier d'inscription administrative ▶ Inscription administrative auprès du SUFCOB à la maison de l'université ▶ Le SUFCOB envoi à l'entreprise : Un devis, un programme et une convention de formation ▶ Admission effective dans la limite de la capacité d'accueil de la formation 			
Pour les contrats de professionnalisation			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'entreprise transmet les documents à son OPCA dans les 5 jours suivants le début du contrat ▶ Admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil ▶ Plus d'info sur : http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Inscriptions-.html 			
Compétences acquises			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Optimisation de la conception environnementale et énergétique du bâti (exigences règlementaires, intégration de solutions innovantes, énergies renouvelables) ▶ Acquisition de compétences pluridisciplinaires ▶ Gestion intelligente d'un projet et des solutions techniques (gestion technique du projet, montage financier, management opérationnel...) ▶ Acquisition de la dimension psycho-sociotechnique de la conception du bâtiment 			
En savoir plus			
<ul style="list-style-type: none"> ▶ u-bourgogne-formation.fr / Formation tout au long de la vie / La formation continue c'est quoi ? 			